

Stratégie Globale NRC 2022–2025



Photo : Enayatullah Azad / NRC

NRC

CONSEIL NORVÉGIEN
POUR LES RÉFUGIÉS

Introduction

Il y aurait à l'heure actuelle plus de personnes déplacées à travers le monde qu'à n'importe quel autre moment depuis la Seconde Guerre Mondiale. Davantage de gens dans davantage de pays sont affectés par les conflits violents, l'instabilité politique et la précarité. La pandémie de Covid-19 a renforcé la complexité des crises actuelles ou les a aggravées. Le changement climatique entraîne des difficultés environnementales sans précédent pour ceux qui se trouvent déjà confrontés aux conflits, aux déplacements et à un accès limité aux ressources naturelles.

Les perspectives pour les organisations humanitaires qui cherchent à protéger les droits des personnes forcées de fuir leurs foyers sont inquiétantes. Le respect du droit international humanitaire s'érode et notre environnement de travail est de plus en plus complexe.

Nos principes humanitaires sont remis en cause par des acteurs ayant agendas politiques, sécuritaires et de développement divergents. Par ailleurs, les bailleurs de fonds deviennent de plus en plus prudents et opposés aux risques. Alors que les besoins ne cessent de croître, la pandémie a dévoilé à quel point il y a des inadéquations dans la façon dont l'aide humanitaire est financée.

Pour faire face à ces difficultés, le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) n'est pas seul. Nous faisons partie d'un écosystème varié et dynamique et nous reconnaissons, à présent plus que jamais, l'effet multiplicateur de l'action concertée.

Nous observons un fossé qui ne cesse d'augmenter entre les besoins humanitaires et les ressources disponibles pour y répondre.



Afin de toujours mieux répondre aux besoins et difficultés posés par les déplacements de populations et d'individus, nous sommes délibérément engagés à collaborer à tous les échelons du système. Nous entendons être des leaders là où notre expertise peut faire la différence et à suivre là où les autres s'avèrent plus expérimentés que nous. Nous nous engageons à accorder plus d'importance aux solutions locales et à échanger compétences et ressources avec ceux qui travaillent à nos côtés.

Au centre de ce système se trouvent les personnes affectées par les déplacements. Nous reconnaissons que leurs besoins et aspirations sont aussi variés que leurs communautés sont hétérogènes. Nous nous engageons à faire davantage pour assurer que les gens déplacés et les communautés d'accueil disposent de choix et soient écoutés. Nous rencontrerons les gens là où ils sont et les encouragerons à prendre des décisions informées sur leurs propres vies.

Pour atteindre notre Ambition 2030, la Stratégie globale NRC 2022–2025 constitue un plan d'action pour les quatre années à venir. Cette stratégie définit le changement que nous voulons voir dans les vies des personnes déplacées : elles doivent avoir accès à des services de qualité, être protégées, et en sécurité, elles doivent pouvoir exercer leurs droits et pouvoir accéder à des solutions durables.

NRC s'engage à s'appuyer sur sa force reconnue en tant qu'organisation fondée sur des principes humanitaires universels, tout en développant sa capacité à faire face à des difficultés nouvelles. D'ici 2025, nous devons être capables de suivre dans quelle mesure les vies des personnes que nous aidons se sont améliorées.



Objet de notre Stratégie globale 2022–2025

La Stratégie globale NRC 2022–2025 présente la façon dont nous œuvrerons pour réaliser notre Ambition 2030.

Les trois objectifs qui nous guident fixent les grandes lignes de notre travail, et les huit sous-objectifs définissent notre contribution à leur réalisation. La stratégie fixe également cinq catalyseurs stratégiques qui décrivent la façon dont nous renforcerons notre capacité organisationnelle afin d'être plus efficace.

Cette stratégie tient compte des enseignements clés tirés de la Stratégie globale NRC 2018–2021. Elle nous aidera à aborder notre travail différemment et à générer des résultats concrets pour les personnes déplacées en :

- renforçant notre responsabilité organisationnelle ;
- posant un cadre décisionnel transparent et clair ;
- facilitant la planification et allocation de nos ressources ;
- facilitant des interventions ciblées au niveau régional et au niveau pays.



Ambition 2030

La vision de NRC est un monde où les droits sont respectés et les gens protégés. Nous ne pouvons pas accepter qu'un nombre croissant de gens souffrent dans des situations de conflit et de déplacement avec peu ou aucune protection ou assistance. Nous pouvons encore moins accepter que ce nombre croissant de personnes déplacées ne s'accompagne pas d'un nombre croissant de solutions mais au contraire d'une difficulté accrue d'accéder aux diverses formes d'aide existantes. Pour que les Objectifs de développement durable 2030 puissent être atteints, les personnes déplacées et les communautés d'accueil ne doivent pas être laissées à leur propre sort.

NRC s'efforce de faire en sorte que d'ici 2030, **ceux qui se voient contraints de fuir soient davantage en sécurité et puissent exercer leurs droits, accéder rapidement aux services dont ils ont besoin pour reprendre le contrôle de leurs vies, soient en mesure de devenir autonomes et de trouver des solutions durables.** Pour combler le fossé croissant entre les besoins d'une part et l'aide et la protection fournies d'autre part, nous devons transformer notre réponse humanitaire. Nous devons atteindre plus de gens et maximiser notre impact lors de la décennie à venir. Notre Ambition pour 2030 englobe neuf éléments clés :

Promouvoir la transformation des systèmes pour transformer les vies des gens

Être présents là où les besoins sont les plus importants et où nous avons la plus grande valeur ajoutée

Utiliser l'innovation et la technologie pour étendre notre portée et notre impact

Travailler en partenariat avec les autres pour maximiser l'impact collectif

Placer les gens que nous aidons au centre

Nous appuyer sur des données pour guider notre action

Mobiliser et mieux utiliser les ressources qui sont à notre disposition

Valoriser et protéger nos salariés, ainsi que développer leur potentiel

Avoir un impact environnemental positif

Vision	Droits respectés, gens protégés				
Ambition 2030	NRC s'efforce de faire en sorte que d'ici 2030, ceux qui se voient contraints de fuir soient davantage en sécurité et puissent exercer leurs droits, accéder rapidement aux services dont ils ont besoin pour reprendre le contrôle de leurs vies et soient en mesure de devenir autonomes et de trouver des solutions adaptées à leur situation individuelle.				
Les objectifs de la Stratégie globale 2022-2025	Les gens affectés par les déplacements peuvent accéder à des services de qualité et à la protection	Les gens affectés par les déplacements sont en sécurité et peuvent exercer leurs droits	Les gens affectés par les déplacements accèdent à des solutions durables		
Sous-objets	Accélérer	Qualité, reddition de comptes et apprentissage dans nos interventions	Modifications des lois, des politiques et des pratiques favorisant la capacité des personnes déplacées à exercer leurs droits	Efforts pour faire face à l'impact du changement climatique sur les personnes déplacées	Collaboration et échange d'expertises avec les acteurs locaux
	Consolider	Autonomie et solutions durables pour les personnes qui vivent en situation de déplacement prolongé.	Assistance humanitaire aux populations vivant dans des zones difficiles d'accès	Promotion d'un système d'aide davantage fondé sur les principes humanitaires, plus efficace et transparent	Favoriser les aspects liés à la protection dans nos programmes, afin de réduire les risques découlant des conflits et de la violence
Catalyseurs stratégiques	<p>-----</p> <p style="text-align: center;">Systèmes et processus internes efficaces</p> <p>-----</p> <p style="text-align: center;">Transformation numérique</p> <p>-----</p> <p style="text-align: center;">Accroître les partenariats, diversifier les ressources</p> <p>-----</p> <p style="text-align: center;">Réduire notre empreinte environnementale</p> <p>-----</p> <p style="text-align: center;">Valoriser et développer notre personnel</p>				

Sous-objectifs

Notre groupe cible, selon le mandat qui gouverne notre mission, est constitué par les « populations ou les gens affectés par les déplacements ». Pour NRC, les populations et les gens affectés par les déplacements incluent : les personnes déplacées internes, les réfugiés, les personnes rapatriées, les gens en risque de déplacement et les gens qui ne sont pas en mesure de s'enfuir (car on les empêche de le faire ou parce qu'ils ne disposent pas des moyens ou de la capacité pour s'enfuir). Au vu de l'importance du rôle joué par les communautés d'accueil dans le soutien apporté aux personnes déplacées et la contribution à des solutions durables, nous incluons aussi des membres de ces communautés dans nos programmes.

NRC travaille principalement dans des situations de conflits armés, fournissant de l'assistance, de la protection et des solutions concrètes. Dans certains pays où nous intervenons, nous pouvons étendre notre groupe cible pour y inclure les personnes affectées par les déplacements provoqués par des catastrophes naturelles, des effets négatifs du changement climatique et de la violence généralisée, ainsi que les migrants vulnérables.



SOUS-OBJECTIF 1:

Qualité, reddition de comptes et apprentissage dans nos interventions

La qualité de nos actions de plaidoyer et de nos programmes est fondamentale. Nous nous engageons à apporter une réponse pertinente, adaptée au contexte et fondée sur des éléments factuels. Nous rencontrons les gens là où ils se trouvent, y compris dans les situations d'urgence, pour comprendre leurs besoins et notre capacité à y répondre, par le biais de nos compétences de base, de plaidoyers et / ou des collaborations locales. Nous déploierons une réponse multisectorielle lorsqu'elle s'avère pertinente et appropriée. Nos programmes incorporent et appliquent des principes de protection de base, de la conception à la mise en œuvre. Nous utilisons les éléments factuels tirés de nos interventions pour améliorer et adapter nos programmes, nos actions de plaidoyer et notre travail politique.



A. Une action et une prise de décision fondées sur des éléments factuels

Nous collectons et analysons systématiquement des informations pour façonner l'intervention la plus pertinente et la plus appropriée possible. Nous évaluons si l'assistance fournie atteint des résultats positifs et satisfait aux normes de qualité. Nous documentons nos échecs et utilisons les éléments factuels pour améliorer en permanence notre réponse.

B. Les normes techniques les plus élevées possibles

Nous aspirons aux normes mondiales les plus élevées pour l'ensemble de nos compétences de base. Nous maintenons et constituons une expertise technique qui contribue au développement d'autres normes et bonnes pratiques dans notre secteur.

C. Une programmation sûre

Nos programmes adhèrent aux Normes minimales de programmation sûre (Safe Programming Minimum Standards). Les programmes sont conçus pour inclure les personnes les plus vulnérables et fournir des moyens accessibles par lesquels les communautés peuvent formuler des commentaires sur les services qu'elles utilisent.

D. Travail avec les communautés

Nos programmes sont façonnés par les gens que nous aidons. Nous travaillons avec les gens affectés par les crises pour identifier les services dont ils ont besoin et la meilleure manière de les fournir. Nous échangeons des informations avec les gens dans une langue qu'ils comprennent, par le biais de leur moyen de communication préféré.

E. Développement des programmes

Nous regardons vers l'avenir pour anticiper les tendances et les difficultés émergentes, pour explorer de nouvelles idées et pour innover d'une manière responsable afin de fournir de l'aide de la manière la plus efficace possible. Nous testons les méthodes susceptibles d'étendre la qualité, la portée et l'impact de notre travail, et nous adoptons de nouvelles solutions présentant une valeur ajoutée avérée pour les gens que nous desservons.

SOUS-OBJECTIF 2:

Modifications dans les lois, les politiques et les pratiques favorisant que les gens affectés par les déplacements exercent leurs droits

Nos actions de plaidoyer constituent un élément qui fait partie intégrante de chaque intervention de NRC. Bien que nous mettions en œuvre des programmes qui répondent à des besoins immédiats, nous travaillons aussi pour modifier les circonstances qui les génèrent et les exacerbent. Nous utilisons nos programmes pour identifier et résoudre des problèmes, mobilisant des capacités à tous les niveaux de l'organisation pour influencer ceux qui ont le pouvoir d'apporter des changements. Nous utilisons des approches privées et publiques pour atteindre nos objectifs avec des actions de plaidoyer fondées sur notre travail opérationnel et politique, offrant une analyse crédible et des solutions réalistes.



A. Des actions de plaidoyer fondées sur les programmes

Nos actions de plaidoyer visent à susciter des changements positifs dans les vies des gens que nous aidons. Nous plaidons pour l'accès à l'aide et à la protection, la suppression des obstacles à l'autonomie et des solutions durables, ainsi que pour aborder les facteurs politiques qui donnent lieu aux déplacements ou les maintiennent.

B. Notre mode de travail

Nous collectons des éléments factuels de nos programmes, documentons les risques et les difficultés pour l'assistance et la protection des personnes affectées par les déplacements et développons des recommandations quant à la manière de les résoudre. Nous élaborons des stratégies pour modifier les lois et les politiques pertinentes et nous travaillons à tous les niveaux de l'organisation pour y parvenir. Nous utilisons différents outils et méthodes pour influencer les décideurs.

C. Perspectives des personnes affectées par les déplacements

Nous amplifions les perspectives et les préoccupations des populations affectées par les déplacements. Nous communiquons avec les gens

pour comprendre leurs perspectives et les intégrons dans nos actions de plaidoyer publiques et privées.

SOUS-OBJECTIF 3:

Efforts pour faire face à l'impact du changement climatique sur les gens affectés par les déplacements

Les impacts du changement climatique et de la dégradation de l'environnement empirent la situation et les perspectives des personnes affectées par des déplacements de population, faisant obstacle à des solutions durables, limitant l'accès aux ressources naturelles, restreignant les moyens de subsistance et exacerbant les conflits. Nous travaillons, dans le cadre de nos compétences de base, pour répondre à ces risques et aider les gens à y faire face. Nos interventions aident les gens à s'adapter aux conditions environnementales changeantes selon des modalités qui renforcent la résilience.



A. Analyse environnementale

Nous utilisons systématiquement des outils d'évaluation qui tiennent compte des menaces environnementales immédiates, des perspectives des populations déplacées et de leur capacité à y faire face. Nous travaillons avec nos partenaires pour mieux comprendre les liens existants entre le changement climatique, les conflits et les déplacements.

B. Une programmation durable sur le plan environnemental

Nos programmes contribuent à l'obtention de résultats plus durables pour les personnes affectées par les déplacements. Nous répondons aux risques environnementaux qui affectent les communautés et contribuons au renforcement de leur résilience future aux chocs et aux stress.

C. Énergie propre

Nous promovons un accès à une énergie propre et durable pour les communautés affectées par les déplacements, et nous explorons des programmes qui contribuent à la compensation du carbone lorsque ceux-ci génèrent des bénéfices directs pour les populations déplacées.

D. Action collective

Nous coopérons à l'échelle du système humanitaire international et avec les communautés affectées pour renforcer l'action climatique et environnementale, ainsi que dans le but de promouvoir des approches standardisées. Nous attirons l'attention sur l'impact du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur les personnes déplacées, sur la base des éléments factuels tirés de nos programmes.

SOUS-OBJECTIF 4:

Collaboration et échange d'expertises avec les acteurs locaux

Nous collaborons résolument pour améliorer les résultats pour les personnes affectées par les déplacements. Notre approche se fonde sur le respect et le complément des capacités des autres, travaillant dans le cadre de nos principes et valeurs. La collaboration va au-delà de la mise en œuvre de partenariats, pour travailler en réseau et coopérer de sorte à améliorer nos capacités et nous permettre de contribuer à l'action des autres. Ceci inclut le secteur privé, le milieu universitaire, les institutions et autorités locales et les ONG.



A. Créer de l'espace

Nous supprimons les obstacles pour que les acteurs locaux fournissent de l'assistance ou des services aux populations affectées par les déplacements. Nous nous servons de notre influence pour promouvoir les intérêts de l'ensemble des intervenants de première ligne, ainsi que de notre accès pour mettre en rapport les acteurs locaux avec les communautés affectées et d'autres acteurs humanitaires. Nous promovons des mécanismes de coordination inclusive.

B. Faire appel à des connaissances et des capacités locales

Nous travaillons avec des acteurs locaux tels que les ONG, les institutions universitaires et le secteur privé pour améliorer la qualité de notre analyse, de notre plaidoyer et de nos programmes. Nous faisons activement appel à des expertises locales pour nous assurer que nos interventions soient informées par les connaissances et les capacités locales.

C. Des partenariats pour la mise en œuvre

Nous travaillons en partenariat avec des ONG et des institutions locales pour étendre et maintenir l'impact de nos interventions. Nos partenariats se fondent sur des objectifs partagés et des expertises complémentaires. Nous tirons parti des compétences et de la portée géographique de nos partenaires locaux, contribuant, à notre tour, avec nos différentes capacités et ressources.

D. Travail avec les autorités

Nous reconnaissons la responsabilité des autorités nationales et locales dans la fourniture d'assistance et de protection aux gens qui se trouvent sous leur juridiction. Dans le cadre d'une intervention guidée par des principes humanitaires universels, nous complétons et / ou soutenons leur capacité à remplir leurs obligations vis-à-vis des personnes affectées par les déplacements.

SOUS-OBJECTIF 5:

Autonomie et solutions durables pour les personnes déplacées de manière durable

Nos interventions visent à aider les gens à résoudre d'une manière permanente leur situation de déplacé, ainsi qu'à accéder aux ressources dont ils ont besoin pour être autonomes. Nous travaillons sur les trois voies pour atteindre des solutions durables : retour et réintégration sûrs et dans des conditions dignes, intégration locale et réinstallation. Les deux premières constituent les éléments centraux de nos interventions, dès le déclenchement d'une crise de déplacement, et en particulier dans les situations de déplacement prolongé. Nous travaillons à l'échelle de l'ensemble de nos compétences de base, tentons d'influencer les politiques et par des actions de plaidoyer pour atteindre une situation où les gens n'ont plus besoin d'aide et de protection en raison de leur déplacement et peuvent jouir de leurs droits sans discrimination.



A. De l'autonomie pour les gens dans le vide

Nos programmes sont conçus pour faciliter l'accès aux droits et aux ressources qui permettent aux gens déplacés de satisfaire leurs besoins sans avoir recours à l'aide humanitaire. Nous travaillons pour aider les gens déplacés à participer dans des conditions d'égalité dans la vie sociale et économique dans leurs communautés, pour leur propre bénéfice et celui de leurs communautés d'accueil.

B. Intégration locale ou retour

Nous planifions des interventions qui permettent aux gens de faire des choix informés concernant leur avenir. Nous mettons en œuvre des programmes et des actions de plaidoyer qui facilitent un retour libre, volontaire, sûr et dans des conditions dignes, ainsi que la réintégration ou l'intégration dans la communauté locale, avec un accès sécurisé à la totalité de droits que cela implique.

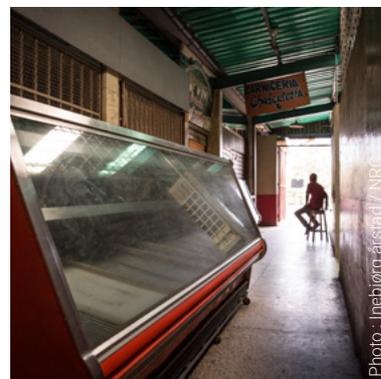
C. Coordination avec les autorités et les acteurs du développement et de la paix

Nous travaillons en coopération avec les autorités locales et nationales, ainsi qu'avec les acteurs de la paix et du développement, afin d'atteindre des solutions durables. Nos interventions adoptent une approche de l'ensemble du système, dans laquelle l'aide humanitaire que nous fournissons est complétée par le travail d'autres, afin de s'attaquer aux causes du déplacement et de développer des institutions, des systèmes qui favorisent des nouvelles situations durables.

SOUS-OBJECTIF 6:

Assistance humanitaire pour les populations difficiles à atteindre

Nous facilitons la fourniture d'aide là où les besoins sont plus grands, aussi bien dans le cadre des situations d'urgence que des crises prolongées. Ceci inclut les populations qui se trouvent dans des lieux difficiles à atteindre, ainsi que celles dont le besoin d'aide ou à l'accès à celle-ci est refusé ou activement empêché. Nos interventions reposent sur les grands principes humanitaires internationalement reconnus. Nos systèmes organisationnels, nos programmes et actions politiques et action de plaidoyer défendent conjointement l'espace humanitaire, permettant à NRC et à d'autres acteurs d'aider les populations qui ont le plus besoin d'aide et de protection. Cela concerne aussi ceux les intervenants de première ligne.



A. Fourniture d'une assistance humanitaire pour les populations difficiles à atteindre

Nous apportons une aide et une protection directes aux populations difficiles d'accès / isolées à travers de l'ensemble de nos compétences de base. Les interventions destinées aux populations difficiles à atteindre sont institutionnalisées au sein de NRC et nos systèmes internes et processus de prise de décision, y compris ceux afférents à l'obligation de diligence de notre personnel, sont conçus afin de faire de ce type d'interventions la norme au lieu de l'exception.

B. Travail avec l'ensemble des acteurs pertinents

Nous travaillons avec la totalité des parties prenantes susceptibles d'influencer notre présence, la qualité de nos interventions, la manière dont nous travaillons avec les communautés affectées et les services auxquels les gens ont accès. Cela inclut le dialogue avec les groupes armés non étatiques, les gouvernements, les autorités informelles et les communautés affectées.

C. Accès à la coordination et actions en faveur des autres

Nous nous efforçons de coordonner et d'améliorer un accès durable et raisonné qui contribue à répondre aux besoins des populations difficiles à atteindre. Nous utilisons la totalité des ressources opérationnelles et de plaidoyer disponibles pour contribuer à faciliter l'accès humanitaire pour d'autres acteurs.

D. S'attaquer aux défaillances systémiques

Nous analysons la politisation de l'aide, et réagissons face à celle-ci, y compris les mesures qui font le lien entre l'aide et les programmes politiques et de sécurité. Ceci s'étend aux politiques qui réduisent la possibilité, pour les bailleurs de fonds et / ou d'autres acteurs humanitaires, d'intervenir dans des environnements à haut risque. Nous nous appuyons sur notre expérience opérationnelle pour influencer l'adoption de lois et de politiques qui protègent l'espace humanitaire et promeuvent une action humanitaire raisonnée.

SOUS-OBJECTIF 7:

Promotion d'un système d'aide davantage fondé sur les principes, plus efficient, transparent et efficace

Notre travail de politique humanitaire promeut des améliorations dans l'ensemble du système quant à la façon dont l'aide est fournie au profit des personnes auxquelles nous venons en aide. Il se fonde sur les principes humanitaires, le droit international humanitaire, le droit des réfugiés et les droits de l'homme. Nous travaillons avec d'autres acteurs, aussi bien au sein du système humanitaire qu'en dehors de celui-ci, susceptibles de nous aider à amener le changement. Nous travaillons avec les acteurs du développement et de la paix, afin de trouver des manières plus efficaces d'atteindre des résultats collectifs.



A. Des positions institutionnelles cohérentes

Nous avons des positions institutionnelles qui assurent la cohérence dans notre travail opérationnel, de plaidoyer et politique. Elles se fondent sur les éléments factuels que nous dégagons et sur notre expertise, alignés sur nos principes et valeurs, et elles tiennent compte des risques pertinents.

B. Un travail politique fondé sur les éléments factuels et l'expertise

Notre travail politique se fonde sur les connaissances dégagées de notre expérience opérationnelle et de notre expertise technique. Nous les utilisons pour influencer la direction actuelle et future du secteur de l'aide dans des domaines où nous pouvons exercer un leadership intellectuel ou apporter une valeur ajoutée. Nous évoquons les difficultés que nous voyons sur le terrain avec les décideurs et dans le cadre de rencontres et processus internationaux.

C. Coordination et leadership humanitaires

Nous participons activement aux mécanismes et réseaux de coordination pertinents aux niveaux des pays où nous opérons, aux niveaux régional et global, afin de promouvoir une action plus effective et inclusive. Notre engagement est connecté à et compris à travers l'ensemble des niveaux auxquels nous opérons. Nous assumons de rôles de direction ou de représentation dans le secteur, au vu de notre capacité, de notre expertise et de notre pouvoir d'influence.

D. Une action politique qui affecte le système humanitaire

Nous plaidons pour l'action politique auprès de l'ensemble des décideurs pertinents. Ceci inclut les parties prenantes traditionnelles, telles que les États donateurs, les organisations régionales et multilatérales, les membres du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi que les nouveaux acteurs émergents, y compris le secteur privé, qui exercent une influence sur le système humanitaire.

SOUS-OBJECTIF 8:

Programmation de la protection, afin que les gens soient plus en sécurité et pour réduire les risques découlant des conflits et de la violence

Nous mettons en œuvre des programmes de protection indépendants qui donnent lieu à une protection pour les populations à risques qui est mesurable. Nous analysons les risques en matière de protection dans les contextes dans lesquels nous travaillons, ainsi que les acteurs disponibles pour y faire face. Nous identifions la valeur ajoutée et la capacité de NRC pour répondre avec une programmation, des actions de plaidoyer ou des partenariats en matière de protection, afin de faire en sorte que les gens affectés par les déplacements soient en sécurité et protégés.

A. Une protection indépendante

Nos programmes de protection sont menés dans le contexte d'un cadre de compétences de base établi qui définit nos domaines d'intervention. Nos programmes de protection reposent sur les capacités et les priorités existantes, y compris nos autres compétences de base, les actions de plaidoyer et le travail avec les populations difficiles à atteindre / isolées.

B. Coordination et politique

Nous menons des actions de plaidoyer et travaillons avec d'autres acteurs pour promouvoir la primauté de la protection dans les interventions humanitaires, pour mobiliser les ressources et améliorer la coordination au sein du secteur. Nous promovons et facilitons l'accès aux acteurs spécialisés dans la protection dans les contextes dans lesquels nous travaillons.

C. Des services spécialisés

Nous fournissons des services de protection spécialisés, y compris la gestion des cas là où nul autre service n'est disponible ou susceptible de réduire les risques liés au manque de protection. Nous renforçons les capacités de notre personnel pour fournir des services de haute qualité, nous assurons de satisfaire aux normes minimales et de ne pas nuire.

D. La sécurité de la communauté

Nous travaillons avec les communautés pour concevoir des programmes qui promeuvent la sécurité et qui réduisent les risques. Nous soutenons les stratégies communautaires existantes, et nous appuyons sur celles-ci, et nous contribuons au développement de nouvelles approches pour que les gens affectés par les déplacements se déplacent de manière sûre et atténuer leurs risques liés au manque de protection.



Catalyseurs stratégiques

1. Systèmes et processus internes efficaces

La réalisation de nos objectifs stratégiques dépend de l'utilisation appropriée des ressources et des manières de travailler efficaces. Nous nous efforçons d'instaurer une culture de « valeur pour l'utilisateur final » et d'amélioration permanente au sein du NRC. Tout en adhérant à des normes de haute conformité et en gérant les risques, nous concevons notre système et nos processus pour qu'ils soient aussi accessibles, légers et faciles à utiliser que possible.

2. Transformation numérique

Nous utilisons les technologies numériques pour étendre notre portée, connecter avec différentes parties prenantes, améliorer les flux d'information et fournir les services dont les gens ont besoin. Au sein de l'organisation, les technologies permettent un travail plus rapide, transparent et connecté, générant de l'efficacité par le biais de l'automatisation et de la simplification. Pour transformer la manière dont nous travaillons, nous continuerons d'instaurer un écosystème incluant des outils, des compétences, des processus, une gouvernance et une culture numériques.

3. Accroître les partenariats, diversifier les ressources

Nous développerons un éventail plus large de partenariats et des nouveaux modèles financiers, afin d'élargir l'expertise et les financements disponibles pour contribuer à la réalisation de nos objectifs stratégiques. Cette approche repose sur la création d'une gouvernance et de nouveaux modèles de financement appropriés, mais aussi d'une philosophie et d'une culture tirant profit de la gamme complète des compétences, idées et ressources nécessaires pour intervenir d'une manière efficace.

4. Réduire l'empreinte environnementale

Nous nous engageons à améliorer la durabilité environnementale de nos programmes et à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Nous nous donnons pour objectif de dégager un bilan neutre en carbone en réduisant nos émissions et en mettant en place des projets qui suppriment le carbone de l'atmosphère, ainsi qu'à diminuer nos déchets et à adopter des normes minimales environnementales dans nos programmes.

5. Valoriser et développer notre personnel

Une main-d'œuvre diversifiée et compétente constitue notre actif le plus important. Nous nous efforcerons systématiquement d'instaurer une culture de travail positive, dans laquelle l'ensemble du personnel se sentira apprécié, soutenu et éprouvera un sentiment d'appartenance. Nous accorderons la priorité à sa sécurité et à son bien-être, investirons dans le renforcement de ses capacités techniques et de management et développerons des systèmes qui promeuvent plus de mobilité à l'échelle de l'organisation.





CONSEIL NORVÉGIEN
POUR LES RÉFUGIÉS